

Discours de la députation de la société populaire de Mont-à-Mousson qui demande que lui soit accordée une pièce de canon pour en former 12 poignées de sabres pour des guerriers et annonce l'ouverture d'une souscription à cette fin, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la société populaire de Mont-à-Mousson qui demande que lui soit accordée une pièce de canon pour en former 12 poignées de sabres pour des guerriers et annonce l'ouverture d'une souscription à cette fin, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 196-197;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27979_t1_0196_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

lornies qui ont été répandues dans Paris contre les Ardennois, applaudit à la sévérité que la Convention nationale a déployée contre les fédéralistes et les hébertistes.

Elle lui donne l'assurance de son dévouement, et l'invite à rester à son poste (1).

L'ORATEUR de la députation : « Citoyens représentants,

La société populaire de Mézières et Libreville nous a envoyés pour vous exprimer la juste indignation dont elle a été pénétrée en apprenant les noires calomnies vomies par l'intrigue et répandues dans Paris contre les ardennais. Ne vous y trompez pas, Législateurs, vous avez frappé les fédéralistes, les hébertistes; nous avons, avec la France entière, applaudi avec enthousiasme à la juste sévérité qui a fait tomber leurs têtes sous le glaive des lois; vous avez sauvé la patrie, mais ce n'est point encore assez : de nouveaux ennemis se présentent plus dangereux peut-être. L'aristocratie, ce monstre odieux, se replie en tous sens. Ses vils partisans calomnient les patriotes pour les diviser et les écraser. Ils nous accusent d'être des fédéralistes, des modérés, d'être prêts à entrer en contre-révolution, et dans quel moment osent-ils ainsi nous calomnier ? C'est quand le département n'a cessé par son attachement inviolable à la Sainte Montagne, de donner les preuves les plus frappantes de son énergique patriotisme; c'est après que les habitants de ces deux villes ont fait pendant plus de deux ans, le service de guerre; c'est au moment où dépouillée de toute la jeunesse qui borde nos frontières, les pères de famille au nombre de plus de deux cents viennent de partir pour aller servir de flanqueurs à l'armée des Ardennes; c'est au moment où le petit nombre qui reste, exige que chacun monte cinq gardes par décade. Et quels sont ces lâches qui osent ainsi nous calomnier ? Ce sont des hommes dont l'opinion publique a fait justice depuis longtemps; c'est un lâche qui trouve plus de facilité à porter des coups aux patriotes qu'à combattre l'ennemi en face de qui son poste est marqué. Achevez vos pénibles travaux, citoyens représentants, terrassez les intrigans, ces ennemis de l'intérieur, vous avez mis la probité et la vertu à l'ordre du jour, cette sublime déclaration assure notre bonheur; s'il est des coupables parmi les administrés et les administrateurs de notre département, frappez; nous bénirons vos coups, ne comptez pas nos sacrifices, comptez sur notre énergie, notre attachement à la Convention est sans borne.

Restez à votre poste, citoyens représentants, c'est votre devoir; le nôtre est de combattre les satellites des despotes, répondez nous des ennemis du dedans, notre courage, vous répond de ceux du dehors; vive la République » (2).

(Applaudissements.)

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXVI, 77. J. Sablier, n° 1276; *Audit. nat.*, n° 578; *M.U.*, XXXIX, 73; *J. Fr.*, n° 577; *C. Univ.*, 6 flor.; *Rép.*, n° 125; *Mess. soir*, n° 614.

(2) C 303, pl. 1100, p. 35, s.d., signée DECANAUT, BIOLLEY, VIRMoux, BOULIN.

(3) P.V., XXXVI, 77.

41

Des citoyens de la commune d'Ymeray, district de Chartres, applaudissent aux travaux de la Convention nationale; ils déposent sur l'autel de la patrie 102 liv. en numéraire et 42 chemises; ils annoncent que leur commune a envoyé à la monnaie 20 marcs 4 onces d'argent, et ils demandent que le nom d'Ymeray lui soit conservé.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi aux comités de division et des finances (1).

42

La société populaire de Pont-à-Mousson, témoigne à la Convention nationale sa reconnaissance de ce qu'elle a mis à l'ordre du jour la probité et la justice; elle demande que lors de la reprise de Valenciennes, il lui soit accordé une pièce de canon pour en former 12 poignées de sabres ornées d'attributs républicains, qu'elle destine aux 12 guerriers qui se seront le plus couverts de gloire. Elle a ouvert pour les frais de fabrication de ces poignées une souscription qui a déjà produit 2,352 liv. 15 sols (2).

L'ORATEUR de la députation : « Citoyens représentants,

Vous avez mis la probité et la justice à l'ordre du jour. La société populaire de Pont-à-Mousson y a ajouté la reconnaissance pour les fondateurs de la liberté et les défenseurs de la République.

Notre premier vœu est pour vous, pères de la patrie, qui d'une main ferme et sage, écrasez la perfidie, dirigez le timon de l'état, et faites trembler les despotes.

Laissez-nous ajouter une feuille de chêne à la couronne qui vous est destinée, à vous qui combattez et triomphez pour nous à chaque instant du jour; nous vous l'offrons, dans l'assurance d'une confiance sans bornes, dans celle du bonheur dont nous jouissons, notre patriotisme ardent et notre amour pour la vertu.

Nos sentimens pour nos législateurs s'étendent sur nos fils, nos frères, nos amis, qui versent leur sang sur la frontière, et nous voulons leur en donner un témoignage digne de républicains: en conséquence, nous vous demandons, citoyens représentants, de vouloir lorsque la reprise de Valenciennes aura lieu, nous accorder premièrement l'une des pièces de canon enlevée à l'ennemi, ou de son métal, jusqu'à la concurrence d'un quintal; secondement, d'employer les débris des armes publiques des despotes, et d'en fabriquer dans notre

(1) P.V., XXXVI, 77 et 228.

(2) P.V., XXXVI, 77. Bⁱⁿ, 5 flor. (suppl¹); *J. Mont.*, n° 163; *M.U.*, XXXIX, 122.

commune douze poignées de sabre, ornées d'attributs républicains et d'inscriptions qui attesteront notre reconnaissance pour nos braves défenseurs, et seront pour eux et leurs familles un monument durable de leurs courage et de leur civisme; troisièmement, de nous faire passer les noms des douze guerriers auxquels elle croira devoir accorder ces attributs d'une véritable gloire; enfin, d'approuver notre offrande civique.

Législateurs, nous avons ouvert une souscription dont le produit se monte déjà à 2,352 livres 15 sols; elle n'est point encore fermée, et elle fournira aux frais de fabrication.

Citoyens représentants, approuvez notre pétition; restez à votre glorieux poste, et vous remplirez les vœux des républicains composant la société populaire de Pont-à-Mousson (1).

Mention honorable, insertion en entier au bulletin et renvoi au comité de salut public » (2).

43

Le citoyen Jacques Roca (de Saint-Remy) fait don à la patrie de 25 liv. pour les frais de la guerre.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

44

La société populaire et républicaine de Marolles, district de Crépy, invite la Convention nationale à continuer à assurer le bonheur du peuple, et la félicite d'avoir détruit les trames odieuses de ses ennemis.

Mention honorable et insertion au bulletin (4).

[Marolles, 26 germ. II] (5).

« Citoyens représentants d'un peuple libre, Les membres composant la société populaire et républicaine de la commune de Marolles, district de Crépy, département de l'Oise, viennent de renouveler le serment de mourir tous, plutôt que de laisser porter atteinte à la représentation nationale; ils ont juré un attachement inviolable aux restaurateurs des droits de la nature et de l'humanité, et que leurs corps leur serviraient de remparts jusqu'à ce que la tête du dernier des tyrans couronnés soit abattue, et celles de leurs adhérents. Et en applaudissant à votre zèle à nous défendre tous, ils vous invitent, sauveurs de la liberté, à rester à votre poste, et à continuer d'assurer le bonheur du peuple, d'écraser les factieux, et toutes les têtes empoisonnées de royalisme; donnez la terreur à ceux dont les sentiments perfides seraient portés à favoriser les complots infernaux

de nos ennemis, et jetez-les avec leurs criminels projets dans le torrent révolutionnaire; dignes représentants, la patrie entière bientôt libre et heureuse, vous assure de toute sa reconnaissance d'avoir détruit les trames odieuses, qui devaient favoriser l'entrée des lions et des tigres, pour souiller notre territoire et nous dévorer; tenez toujours fermes aux principes que la saine raison et la justice vous donnent; et vos jours, comme notre liberté, sont en sûreté; nous nous en rendons les garants, et on nous arrachera le dernier soupir, avant que ces animaux noircis de crimes, vous fassent la moindre égratignure. »

LEFRANÇOIS (présid.), LEROY.

45

La société populaire d'Itteville, district d'Etampes, composée de cultivateurs paisibles et d'artisans laborieux, témoigne sa satisfaction à l'assemblée nationale, de ce qu'elle a mis à l'ordre du jour la vertu et la justice, qui sont les bases des Républiques, tandis que les trônes n'existent que par le crime.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Itteville, 30 germ. II] (2).

« Représentants du peuple,

La société populaire d'Itteville, composée de cultivateurs paisibles, d'artisans laborieux, qui se réunissent chaque décade pour entendre le détail de vos travaux, la lecture des lois qui en résultent, et pour veiller à leur prompt et exacte exécution, veut mêler sa voix à celle de la France entière pour vous féliciter sur l'énergie et le courage avec lesquels vous poursuivez toutes les factions. Leurs remerciements seront simples comme leurs mœurs; mais leur reconnaissance n'en est ni moins vive, ni moins profonde. Continuez, dignes représentants, continuez membres estimables des Comités de Salut public et de Sûreté générale, découvrez, punissez tous les factieux et leurs complices, ceux là surtout qui comme leurs chefs, couvrent leur aristocratie hideuse du masque du patriotisme, qui ont cherché à capter notre confiance pour nous perdre, et qui par des mesures ultra-révolutionnaires voulaient amener la contre-révolution; votre sagesse a déconcerté toutes leurs mesures, leur supplice nous en délivre pour jamais; nous respirons enfin et aucun sentiment pénible ne trouble l'enthousiasme avec lequel nous avons entendu et répété le serment solennel prononcé par vous de mettre la justice et la vertu à l'ordre du jour; elles sont les bases et le soutien des Républiques, tandis que les trônes ne s'établissent et n'existent que par le crime ».

LIOT (présid.), BOURIER.

(1) Débats, n° 586, p. 114-115.

(2) P.V., XXXVI, 78. Le comité de Salut public ne paraît pas avoir donné suite.

(3) P.V., XXXVI, 78 et 228. Minute du P.V. (C 301, pl. 1077, p. 30).

(4) P.V., XXXVI, 78.

(5) C 303, pl. 1100, p. 37.

(1) P.V., XXXVI, 78. Bⁱⁿ, 27 flor.

(2) C 303, pl. 1100, p. 38.